



Municipalité d'Amherst

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON D'AMHERST**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné,  
directeur général de la susdite municipalité,

**QUE :**

**AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne un avis de motion à l'effet qu'à la séance ordinaire du 14 avril 2025, le premier projet de règlement numéro 598-25 modifiant le règlement de zonage 351-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH), aux unités d'habitations accessoires (UHA) et certaines autres dispositions sera adopté

**DONNÉ à Amherst, ce 11<sup>ième</sup> jour de mars deux mille vingt-cinq.**



Martin Léger, directeur général

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Saint-Rémi d'Amherst, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre huit et seize heures, le 11<sup>ième</sup> jour du mois de mars deux mille vingt-cinq.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 11<sup>ième</sup> jour de mars 2025.



Martin Léger, directeur général